

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en risant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC, MERCREDI 1er JUIN, 1859.

No. 7.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue D'Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinqchelins payables INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que monsieur Joseph LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE SAINT-ROCH.

À une assemblée des déposants qui n'ont pas encore rendu à perte leurs livrets à Marois, tenue dimanche dernier, après les vêpres, dans la maison de pompe, rue Saint Ours, il a été décidé de notifier tous les directeurs à se rendre, dimanche prochain, après les vêpres, à la Chapelle des Morts, rue Saint Anne, pour rendre compte de leur gestion. Nous sommes heureux d'apprendre que monsieur le curé de Saint-Roch qui a été, paraît-il, dupe de sa trop grande confiance en maître Prevost, a offert de notifier lui-même les directeurs. Nous espérons que la convocation émanant d'une telle source aura l'effet qu'on en attend.

Quelque blâmable que soit la conduite des directeurs, ils peuvent être certains que s'ils prouvent qu'ils ne sont point coupables de ce dont on les accuse, les déposants seront assez justes pour se rendre à la raison et au devoir. D'un autre côté, s'il appert qu'il y a eu des fraudes ou des pertes—que les déposants aient été volés par quelques uns des directeurs, ou que ceux-ci aient été exploités par de mauvais débiteurs—il sera de l'intérêt et du devoir des déposants, d'exiger des directeurs, sinon une remise complète des dépôts, au moins un versement immédiat et des garanties pour la balance.

Nous terminerons ces quelques lignes en invitant tous les déposants, ceux qui ont rendu à perte leurs livrets comme ceux qui les ont encore, à se rendre à l'assemblée, dimanche prochain.

On nous prie d'annoncer que les déposants seuls seront admis.

P. S. Au moment où nous mettons sous presse nous apprenons que les directeurs ont refusé de se rendre à l'assemblée!!!

Au prochain numéro nous reviendrons sur ce sujet.

On prétend que les intimes auraient presque fait consentir au procureur général Cartier de suspendre notre journal et de nous incarcérer si nous persistions à écrire avec autant de violence contre les ministériels!....

Nous ne pensions pas le premier ministre aussi généreux et nous ne nous attendions point à ce qu'il songeât à nous récompenser de l'avoir fait connaître tel qu'il est. Mais puisque monsieur Cartier veut bien nous offrir l'hospitalité aux frais de la province qu'il ruine si bien et qu'il gouverne si mal, nous tacherons de le remercier de manière à ce qu'il conserve de nous le souvenir le plus 'touchant' pour ne pas dire le plus mordant.

Nous terminons, aujourd'hui, notre publication des comptes publics. Nous avons laissé de côté, beaucoup de réponses sans intérêt majeur, afin de publier celles qui démontrent clairement les fraudes commises dans le département des Travaux-Publics. À la prochaine session du parlement, le comité des comptes publics siègera de nouveau, et nous publierons ses procédés. Nous espérons, même, que la prochaine séance du comité sera la dernière et que le résultat final sera l'expulsion des pillards.

ORAISON DOMINICALE

ADRESSÉE A G. E. CARTIER PAR LES CANADIENS.

Maître de valets ministériels qui règne dans le Conseil et dans la Chambre, que ton nom soit à jamais honni; que ta chute arrive au plus vite; que ton pouvoir succombe dans le Haut comme dans le Bas-Canada.

Rends-nous notre or que tu as donné à tes valets; pardonne-nous de ne pouvoir te donner immédiatement ta récompense de renégat politique, comme nous pardonnons à ceux qui t'ont repoussé. Ne gouverne plus le pays, mais débarrasse nous de ta personne et de celle de tes pareils. Ainsi-soit-il.

CE QU'ON NE VOIT JAMAIS.

—Vous ne voyez jamais un homme de police intervenir dans un démêlé.

—Vous ne voyez jamais briller la vérité sur le 'Canadien'.

—Vous ne voyez jamais un cheval gras entre les muins du docteur Rousseau.

—Vous ne voyez jamais un ministériel écrire que le pays est mal gouverné.

—Vous ne voyez jamais les ministres du jour présenter une loi équitable.

—Vous ne voyez jamais le 'Courrier du Canada' mettre en pratique les trois vertus théologiques.

UNE BONNE AMÉLIORATION.

Notre Corporation qui vieille, toujours sur les classes pauvres, va, dit-on, passer, sous peu, un règlement pour faire tomber le prix exorbitant de la viande. Comme le bœuf, se vend, surtout, à un prix excessif, elle permettra de vendre, sans payer de taxes, tous les bœufs du Conseil de Ville.

Il est bien probable que le conseiller Gauvreau ne manquera point d'acheteurs.

Les volailles ne pouvant être achetées qu'à des prix trop élevés, il a été résolu de ne point imposer de taxes sur la vente des diindes et des butors.

Il nous semble, voir, le conseiller Rousseau qui nous remercie du coin de l'œil!

Une grande querelle est sur le point de s'élever entre le 'Canadien' et le 'Courrier du Canada'. Monsieur Barthe prétend comme tout le monde, que les Italiens sous la tyrannie des Autrichiens et sous la domination des moines, sont mal gouvernés; monsieur Taché, prétend au contraire, qu'il n'y a point de gouvernement plus paternel que celui de l'Autriche et d'Antonelli. Il trouve très bon un gouvernement dont le code barbare contient une loi pour fouetter les femmes des patriotes et enlever les enfants des Juifs!

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est de voir le 'Canadien' faire semblant de revenir lui-même! Quelques uns prétendent que cette affaire n'aura point de suite parce que monsieur Barthe n'est attaqué qu'après une légère crise de liberté et que monsieur Taché ne ressent que de saintes, colères. Qui vivra verra!

ÉTRANGES HUMEURS.

On dit que M. Pierre Gauvreau a offert de loger, gratis, dans sa manufacture à ciment, le gouverneur et ses ministres,

On dit que l'empereur d'Autriche s'est évanoui en lisant le dernier article de monsieur Cyrille Boucher. Le jeune empereur a fait présent à monsieur Cyrille Boucher, d'un assommoir et d'une paire de bœufs. Boucher se prépare à aller prendre le commandement d'un corps de cavalerie autrichienne! Noble monture! Noble cavalier!

On dit que le nommé George Etienne Cartier, exerçant, à Toronto, le métier de premier ministre du Canada, et trouvé coupable, devant le tribunal de l'opinion publique, de traîner le pays dans la boue et de le mener à la ruine, est décidé à se faire nommer premier ministre à vie.

On dit que le propriétaire du 'Canadien' à l'instigation de J. G. Barthe, a refusé d'échanger avec le 'Times' de Londres, parce que le propriétaire du journal anglais n'a point voulu publier un article sur la 'fusion'.

LE Credo MINISTÉRIEL.

Je crois en Cartier le ministre-patru, l'auteur de la corruption politique qui fait actuellement les malheurs du pays. Je crois en McDonald son compère; en Belleau le ministre plus beau et le plus chiche; en Alleyn le Quasimodo du ministère, qui porte sur son épaule quinze mille votes aussi facilement qu'Hercule portait le monde.

Je crois en Kez dont Montréal prise par le parfum; à Yankouglmet, à Smith, à Cameron, et à Sherwood qui gouvernent si mal le pays mais qui sont de si bons fournisseurs. Je crois de plus à la corruption du ministère: à l'impudence, à la véulerie, de ses valets.

—Je fais connaître un superbe bâtiment, disait quelqu'un à un ami.

—Assés, au moins: demandé au chevalier Faclé, le plan du Rimonski?

—Je n'y ai point songé.

—Alors, mon cher, te voilà excommunié.

Depuis la mort de Rosinante notre ami le docteur Rousseau qui est devenu l'égal de feu monsieur Prudhomme de Paris, fait promener son Bucéphal par les rues de Québec pour prouver qu'il possède un cheval gras et que nous l'avons faussement accusé d'avoir possédé un cheval maigre.

Or nous prevenons le public que feu Rosinante était une jument peinte et que son successeur est un cheval 'souillé'.

C'est ce qui explique la corpulence de ce dernier.

A leur dernière séance, les ministres ont décidé, sur motion du beau Narcisse, que monsieur Alleyn n'étant point doué de la bøsse ministérielle, il sera, au plus vite, mis à la porte du ministère.



LA JUSTICE ANGLAISE ET LA JUSTICE CANADIENNE.

Nos ministres qui singent la métropole devraient bien l'imiter en ce qu'elle a de bon. Au lieu de passer la loi du divorce, et la loi d'usure, ne devraient-ils pas passer une loi pour empêcher que ceux qui confient leurs épargnes à des particuliers ne soient

point volés? En Angleterre, le banquier qui fait des transactions frauduleuses, est envoyé à Botany Bay; en Canada maître Louis Prevost le grand coupable dans l'affaire de la Caisse d'Economie de Saint Roch ne peut même être forcé à rendre compte!

EXTRAITS POUR RIRE.

REMEDES INESTIMABLES.—Ci-suivent quelques remèdes simples pour les maux les plus ordinaires et nous n'hésitons point à les recommander comme infaillibles:

Pour l'ivresse—Bavez de l'eau froide.

Pour les accidents—Tenez-vous loin du danger.

Pour être heureux—Souscrivez à un journal.

Pour plaire à tout le monde—Mêlez-vous de vos affaires.

La guerre étant commencée en Europe on peut s'attendre à un été chaud!

COALITION DES MEDICINS.—Corvisart, célèbre médecin dans les premiers temps de la république et de l'Empire, se lamentait de tant l'abbé Syès sur la mort du Dr. Heker. "Dans tous les cas, ce n'est pas faute de soins, disait-il, car dans les derniers jours de sa maladie, nous n'avons pas quitté un seul instant, Halle, Portal et moi." Hélas! reprit le spirituel abbé, comment pouvait-il résister à vous trois!

L'autre jour, un chasseur de Vincennes voulait à tout prix payer son petit verre.—Non, monsieur, objecta le propriétaire du café; vous tuerez un Autrichien en mon honneur. En ce cas, répliqua le chasseur, donnez-moi un autre petit verre et j'en tuerais deux.

POLTESSE SUR LE CHAMP DE BATAILLE

—A la bataille de—, un régiment français avait reçu l'ordre de ne point accorder de quartier.—Un officier allemand se trouvant pris demanda grâce de la vie—Monsieur, répondit le français avec la politesse inhérente à sa nation, vous pouvez me demander tout autre service que je vous rendrai certainement si cela est en mon pouvoir; mais quant à votre vie, il m'est impossible de vous l'accorder.

EN UN ET L'AUTRE MONDE.—Murat avait chargé un colonel de son corps d'armée d'une entreprise très-périlleuse, celle d'emporter d'assaut un monticule formidablement défendu. Murat le voyant aller résolument au combat sous une grêle de mitraille lui dit:—Bravo! colonel, votre régiment est un des premiers de ce monde.—Oui, sire, mais avant que vos ordres soient exécutés, il sera probablement aussi le premier dans l'autre monde. En avant!

UN DUEL ORIGINAL.—Une rencontre a eu lieu dernièrement dans le territoire de l'Arkansas entre un médecin et un tailleur. Celui-ci reçut la balle de son antagoniste à la jambe, tandis que le tailleur ne fit que trouer le pan de la redingotte du docteur. Les témoins voulant pacifier les duellistes, leur imposèrent les conditions suivantes, savoir: Que le docteur panserait la blessure du tailleur, et que celui-ci raccommoierait la redingotte du docteur. Les conditions ont été honorablement acceptées et remplies.

* PAUCA SED BONA.—Dernièrement un certain prédicateur s'adressant à une réunion de dames qui portaient des crinolines d'une dimension exagérée, leur disait en levant les yeux et les mains au ciel: Rappelez-vous mes chères sœurs, combien les portes du Paradis sont étroites!

* Un journal raconte le trait suivant: Il y a quelque temps, un ministre de la religion réformée prononçait dans une ville d'Allemagne un discours funèbre sur la tombe d'un riche protestant. Faisant un magnifique éloge du défunt, sa bourse, dit-il, était ouverte à tous ses frères. J'ai été moi-même dans le cas d'offrir sa générosité. Je lui ai emprunté 40 écus, et jamais il les a réclamés. Emporté par l'improvisation, l'orateur ne soupçonnait pas quel effet devait bientôt produire sa confiance. A peine les funérailles étaient-elles terminées, que les héritiers se concertèrent et n'eurent rien de plus pressé que de demander au ministre la restitution de la somme prêtée avec les intérêts. Un peu interdit d'abord, il promit de s'exécuter, ne s'attendant certes pas à cette conséquence d'un mouvement oratoire.

MINUTES ET DELIBERATIONS DU COMITE

DES

COMPTES PUBLICS.

(Suite et Fin.)

Monsieur Patry continue à être interrogé:

(Par monsieur Ferres.)

Q. 190. Vous dites en réponse à la question 146, que les chassis ne furent ni vitrés ni peints; prétendez-vous dire que vous avez laissé les latisses seulement avec les chassis à leur place? R. Je les peignis et vitrai moi-même à Belle-Isle.

20 avril 1859.

Monsieur Gauvreau est interrogé de nouveau:

(Par monsieur Simard.)

Q. 199. Savez-vous si les articles suivants: 68,000 briques, 800 pieds de cèdre, 20,000 bardeaux, deux pierres-à-foyer, cent barils de sable, 260 livres de tôle galvanisée, et une barre de cuivre de trois pouces carrés chargés dans l'estimé pour Belle-Isle ont été expédiés de Québec à Belle-Isle? Savez-vous la valeur des deux guindeaux et du bassin mentionnés dans le dit compte? R. 68,000 briques sont chargés dans le compte, mais le résultat de mon mesurage donne au-delà de 40,600 et non 55,600 tel que mentionné par mon-

sieur Patry. Le surplus de la brique est ce que j'ai moi-même ordonné d'expédier en mai 1854, et tous les autres matériaux mentionnés dans la question furent envoyés par mon ordre, et avant le départ des goëlettes, je m'assurai personnellement que tous ces effets étaient à bord. Le prix chargé pour les guindeaux est le prix ordinaire et comprend le prix des chaînes. Le montant pour le bassin est le prix payé à monsieur Thomas Andrews par le contracteur. Monsieur Andrews reçut aussi £25 pour deux réservoirs à l'huile, et dans le compte £12 seulement sont chargés pour ces articles.

Q. 199. Monsieur Patry a dit en réponse à la question 124 que trois hommes seulement hivernèrent à Belle-Isle durant l'hiver de 1855-1856, comment se fait-il que dans votre liste vous chargez comme si 20 hommes avaient hiverné là? R. Si monsieur Patry a dit cela, c'est par erreur ou autrement, et ce n'est point correct. En référant à la liste N. 2 fournie par monsieur Patry, il sera vu qu'il y est chargé un nombre d'hommes égal à celui mentionné dans la liste que j'ai déposée devant le comité, à l'exception cependant du nom d'un homme omis par monsieur Patry: le nom de cet homme est Welsh, pilote. Je mets devant le comité une lettre de monsieur Patry pour prouver ce que j'ai dit.

Q. 203. Pouvez-vous expliquer au comité la différence qui appert entre votre compte fourni au Gouvernement pour le phare de Belle-Isle et les estimés et comptes filés devant le comité par monsieur Patry? R. La différence est due à l'omission qu'a fait monsieur Patry des noms des trois hommes dont les gages étaient élevés. Il y a aussi une différence entre le nombre de jours pour les chevaux; mais cette différence est minime. La grande différence est le prix pour la pension des hommes évaluée à 2s. 6d par jour; lequel prix je considère est absurde, car je considère que leur pension valait beaucoup plus que cela. Le prix que j'ai chargé dans les estimés comprend la pension et comme je l'ai déjà dit, le dommage inévitable et la perte des provisions. J'avais aussi fait une allowance pour la fourniture des instruments de toute sorte et pour diverses dépenses encourues par le contracteur, aussi bien à Québec qu'ailleurs. Le nombre de chevaux que monsieur Patry trouve moindre que moi, peut être attribué à la circonstance que les chevaux qui furent envoyés à Belle-Isle restèrent à Forteau. Le temps de ces chevaux ne fut par chargé à Forteau. En 1855, six chevaux furent envoyés à Forteau et quatre à Belle-Isle. Ayant rencontré monsieur Patry dans le détroit de Belle-Isle, vers la fin de juin de la même année, nous en vinmes tous deux à

conclure qu'il valait mieux laisser à Forteau tous les chevaux destinés à Belle-Isle, vu qu'il n'y avait là, pour eux, ni ouvrage ni provisions. Monsieur Patry devrait prendre ces chevaux à mesure qu'il en avait besoin.

Q. 205. Voulez-vous expliquer pourquoi vous avez alloué 10s. par jour pour chaque cheval employé au phare de Belle-Isle? R. Je crois l'avoir déjà dit et je le répète. Dans ce compte était inclus l'achat et la perte des chevaux, avec leur nourriture et le coût de toutes les voitures nécessaires. J'avais aussi inclus le dommage fait au foin et à l'avoine.

Q. 206. Savez-vous si tous les instruments dont se servaient les ouvriers employés à la construction du phare de Belle-Isle étaient fournis aux dépens du contracteur? Oui, tous les instruments furent fournis aux dépens du contracteur.

Q. 207. Savez-vous si la province a souffert quelque perte par les surcharges faites par le contracteur ou autrement dans la construction du phare de Belle-Isle? R. Non.

(Par le président.)

Q. 208. Avec votre question No 52 vous produisez un certificat de monsieur Buteau, montrant que tout le montant payé pour le service des goëlettes en 1854. Est-ce en divisant cette somme entre le nombre total des goëlettes que vous arrivez au prix de £80 10s payé pour chaque goëlette? R. Exactement.

Q. 210. Référez à ces comptes produits et filés, et dites, n'y a-t-il pas vingt-quatre voyages de goëlettes chargés dans le compte pour les quatre phares pour l'année 1854, à £80 10s-chaque se montant à \$7,728. R. Oui, c'est correct.

Q. 211. Comment rendez-vous compte de la différence de \$2,283, étant la différence entre la somme totale de \$7,728, certifiée par vous comme étant le prix du service d'une goëlette aux quatre phares en 1854 et le compte du certificat de monsieur Buteau? R. Parce que je reçus des ordres en 1855 de fournir au département des travaux publics, le nombre des goëlettes expédiées et je les divisai après en avoir trouvé le nombre exact, et comme il appert aussi dans l'état des goëlettes fournies par moi.

25 avril 1859.

M. Paye est examiné.

(Par monsieur Ferres.)

Q. 220. Ce contrat (de monsieur Baby) fut-il fait par le commissaire-en-chef d'alors en vous consultant comme ingénieur-en-chef et considérez-vous le prix raisonnable? R. Un des contrats fut fait avant que je fus nommé ingénieur-en-chef, et l'autre est daté après ma nomination. Je ne savais point qu'il y eut aucun.

contrat fait avec monsieur Baby jusqu'à ce que ces documents furent placés entre mes mains quand j'étais sur le point de choisir le site pour les bâtisses. Je dis alors à l'un des commissaires que d'après sa connaissance limitée que j'avais des lieux, j'étais alors incapable de faire quelque chose comme un estimé correct de la valeur de l'ouvrage; néanmoins, je considérais que trois fois le montant mentionné dans le contrat ne serait pas un prix suffisant pour rémunérer le contracteur. Après avoir été examiner les lieux, je déclarai alors au même commissaire que c'était mon opinion que cinq fois le prix mentionné dans le contrat serait à peine un prix suffisant pour faire l'ouvrage. Le contrat fut signé par les deux commissaires et par le secrétaire des travaux publics.

[Il faut que monsieur Page soit bien ignorant ou complice de Baby et compagnie pour oser soutenir de pareils avancés. Red.]

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Certains gens valent beaucoup la conduite de notre police pour maintenir la paix publique; j'admets que la police actuelle est de beaucoup supérieure à l'ancienne qui était plutôt nuisible qu'utile, mais il ne s'en suit pas que celle d'aujourd'hui soit parfaite. Dernièrement à l'incendie qui eut lieu chez monsieur Renaud, la police a parcouru tout Saint-Roch, — hâtes et sillés par les gamins — avant de pouvoir découvrir où était le feu, bien que le tocsin sonnât à la cathédrale! Les Sapeurs arrivèrent même avant la police sur les lieux de l'incendie qui était pour ainsi dire terminée. Néanmoins la police ne voulant pas s'en retourner sans avoir fait quelque chose, se mit à briser un superbe portique nullement menacé du feu! Ajoutez que l'opération était accompagnée de cris en pables d'étourdir une armée! On eut dit qu'il s'agissait de prendre la citadelle! Un monsieur qui voulut représenter combien il était mal à propos de briser ainsi pour rien une propriété, fut menacé du violon par le chef de police l'ex-capitaine Bureau s'il osait d'avantage soutenir de pareilles idées!!! Ceci démontre que parfois la police et son chef sont du bois dont sont faits les matamores.

UN SPECTATEUR.

Monsieur le rédacteur,

Nous lisons dans le 'Journal de Québec' de jeudi dernier.

“ La foule qui était recourue pour voir le feu d'artifice était immense et cependant on ne signale pas un seul accident au milieu de l'obscurité et de cette masse compacte et mouvante.”

A cela je dirai que j'ai été moi-même témoin que trois jeunes gens ont été très sévèrement blessés à ce feu d'artifice qui a eu lieu moins pour honorer la reine que pour donner à monsieur Audette et à ses intimes l'occasion d'une soirée aux dépens des citoyens. J'ai cité ces trois jeunes gens, mais combien d'autres personnes ont été dangereusement blessées? Il est à souhaiter que cela n'arrive plus.

PENNE.

Monsieur le rédacteur,

Permettez moi de me servir de votre journal pour faire connaître au public le degré de sympathie que porte aux charpentiers la plupart des maîtres-constructeurs de vaisseaux à Québec.

Aujourd'hui les charpentiers sont les victimes de quelques ambitieux qui non contents de faire des fortunes colossales grâce à l'activité des charpentiers, voudraient s'il était possible faire travailler pour rien les ouvriers.

Voici, entre mille, un fait qui prouve ce que j'avance:

Un constructeur de Québec nommé Cawdy, langa dernièrement une berge, que des charpentiers lui avaient construit avec plus d'honnêteté qu'il n'en méritait. Afin de lancer cette berge, des charpentiers travaillèrent pendant une partie de la nuit.

Quelques jours après les charpentiers reçurent pour prix de leur labour la somme énorme de QUINZE SOUS!!!

N'est-ce pas une infamie que de voir la classe ouvrière aussi indignement maltraitée! Nous avons pourtant assez des grugeurs de la Corporation sans que les constructeurs se mêlent aussi d'écraser les ouvriers.

Si cela continue, on forcera sous peu les charpentiers, à bâtir pour rien les bâtiments! Les constructeurs pourront encore s'enrichir plus vite aux dépens des charpentiers qu'en ne les forçant à travailler à chaque repas, à une demi-heure de plus qu'ils ne sont obligés.

O. L.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les nouvelles ne sont pas très importantes. Pas encore de bataille. La saison continuait à être pluvieuse.

Une escadre française était devant Venise.

L'Empereur avait rappelé à Gènes son ambassadeur de Rome.

L'armée française en Italie s'élevait le 11, à 120,000 hommes de troupes.

Une escadre française dans la Méditerranée capturait des vaisseaux marchands autrichiens.

Le gouvernement autrichien avait demandé un emprunt de 75,000,000 en argent à 5 p. 0/0 pour le royaume Lombard-Vénitien.

Les chambres prussiennes avaient été fermées par un discours très remarquable du Prince Régent, dans lequel il déclarait que la Prusse était déterminée à maintenir les bases du droit public en Europe et les intérêts nationaux de l'Allemagne.

Les pluies incessantes s'opposaient aux mouvements des armées.

L'escadre française avait capturé quatre vaisseaux marchands autrichiens.

En Angleterre, les élections s'achevaient. Le ministère avait gagné 23 adhésions. On parle d'un projet de coalition entre Derby et Palmerston.

La souscription en France était quintuplée de ce que l'empereur avait demandé. Rome était tranquille.

ANNONCES.

MACONS DEMANDES.

On demande à Montreal 15 à 20 maçons dont le salaire sera de 6 à 7 chelins par jour. Pour plus amples informations s'adresser à monsieur Augustin LaBerge entrepreneur, rue Sainte-Elizabeth, n. 112. Montreal.

A. LABERGE.

1er juin 1859.

A VENDRE.

UN emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à un étage, située au faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine, numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire.

N. MINGUY.

3 novembre, 1858.

PENSION PRIVÉE. Deux ou trois personnes pourront au premier mai prochain se procurer une pension chez une famille privée demeurant rue Saint-Valier. Termes faciles. S'adresser à ce bureau.

27 avril 1859.